

# COMMUNE DE SAINT ROMAIN LE NOBLE

## PROCEL VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 9 février 2022

Le Conseil municipal s'est réuni au siège de la Mairie, 436 routes du Village 47270 SAINT ROMAIN LE NOBLE, le mercredi 9 février 2022 selon convocation en date du 3 février 2022 sous la présidence de M. le Maire Mathieu TOVO, Mme Nathalie LAINEE étant désignée secrétaire de séance.

Présents : M. TOVO, N. LAINEE, J. DURENS, Y. TERREE, M. GAYRAL et J. ROUSSEAU

Absents : L. JACQUES, A. MOLIE et B. MENOUE

Excusés : N. RAYNON et C. FLANQUART

N. RAYNON donne pouvoir à J. ROUSSEAU

### Ordre du jour :

Validation du compte-rendu de séance du 25/01/2022

Délibération 2022-003 : Adhésion à la convention retraite CNRACL 2020-22 avec le CDG 47

Délibération 2022-004 : Avis favorable de la commune à la reprise de la procédure par l'Agglomération d'Agen, bilan et approbation par la commune de la modification simplifiée n°2

Délibération 2022-005 : Modification de la délibération 2020-010 autorisant les personnes à signer les lettres recommandées

Délibération 2022-006 : Modification du plan de financement dossier accessibilité

Délibération 2022-007 : Validation des participations aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire des communes dont les enfants n'habitent pas la commune de St Romain

Délibération 2022-008 : Validation du règlement de voirie communale et des voies communales

Délibération 2022-009 : Approbation des conventions de servitude entre la commune et le TE 47

Vie des commissions

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

### **Validation compte-rendu de séance du 25/01/2022**

Le Maire met à approbation le PV du 25 janvier 2022. Le PV est adopté

### **Délibération 2022-003 : Adhésion à la convention retraite CNRACL 2020-22 avec le CDG 47**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que notre collectivité adhère depuis plusieurs années à la convention « Retraite » proposée par le CDG 47. Cette convention permet à la commune de vérifier si la carrière des agents est bien complète en vue de leur dossier retraite.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention « Retraite CNRACL » 2020-22 et autorise le Maire à signer cette convention.

**VOTANTS 7**

**POUR : 7**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

.....

**Délibération 2022-004 : Avis favorable de la commune à la reprise de la procédure par l'Agglomération d'Agen, bilan et approbation par la commune de la modification simplifiée n°2**

En effet, une procédure modificative de notre PLU a été effectuée. Une enquête publique de 1 mois a été ouverte et maintenant, il revient au conseil municipal de valider les conclusions (néants) issue de cette consultation.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la reprise de la procédure de la modification simplifiée du PLU n°2 de St Romain par l'Agglomération d'Agen qui a la compétence urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**VOTANTS 7**

**POUR : 7**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2022-005 : Modification de la délibération 2020-010 autorisant les personnes à signer les lettres recommandées**

Le conseil municipal autorise N. LAINEE, J. ROUSSEAU, Y. TERREE, R. LAJUS et V. TOVO à réceptionner les lettres recommandées de la mairie de ST Romain le Noble contre signature.

**VOTANTS 7**

**POUR : 7**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2022-006 : Modification du plan de financement dossier accessibilité**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune mène un diagnostic de l'ensemble des bâtiments et de ses installations.

Le conseil municipal approuve les demandes de subventions (DETR 65168.99€ et Conseil Départemental 47 7854.64€) et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document.

**VOTANTS 7**

**POUR : 7**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2022-007 : Validation des participations aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire des communes dont les enfants n'habitent pas la commune de St Romain**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer pour cette participation des communes.

Le conseil municipal décide de faire participer financièrement les communes dont les enfants ne résident pas à St Romain mais qui sont scolarisés dans son école publique et fixe la participation comme suit pour l'années scolaire 2021-2022 à :

- 1 200€ pour les élèves de l'école maternelle
- 1 000 € pour les élèves de l'école primaire

VOTANTS 7

POUR : 7

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

\*\*\*\*\*

### Délibération 2022-008 : Validation du règlement de voirie communale et des voies communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la gestion et l'entretien de la voirie sont à la charge de la commune. Il est nécessaire de valider le règlement de voirie proposé au conseil municipal ainsi que la liste des voies communales.

Le conseil municipal décide de valider le règlement de voirie communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec le nouvel inventaire des voies communales.

VOTANTS 7

POUR : 7

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### Délibération 2022-009 : Approbation des conventions de servitude entre la commune et le TE 47

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants. Cette délibération permettra au syndicat TE 47 de pouvoir étudier le dossier électrification du futur lotissement communal VILLANES

VOTANTS 7

POUR : 7

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

\*\*\*\*\*

### Vie des commissions

- Présentation des commissions de l'Agglomération d'Agen → Appel à candidatures
- Conseil d'école du 08/02/2022 : Prévisionnel rentrée 2022/2023 effectué avec des effectifs en hausse
- Ressources Humaines : Présentation du formulaire Ratios Promus Promouvables
- Lotissement Villane : Présentation du permis d'aménager modifier

### Questions diverses

- Route de Metgé
- Signalement de comportements incorrects d'enfants à l'école : les parents doivent saisir la mairie par écrit pour que la réclamation soit reçue.

Prochaine séance le lundi 7 mars 2022 à 20h

Fin de la séance 23 h 15

Le secrétaire de séance

Nathalie LAINEE

Le Maire  
Mathieu TOVO

